

Accord sur la prime exceptionnelle 2020

L'an dernier, il n'y avait que la prime PEPA et seulement environ la moitié des personnels de l'Etablissement public en étaient bénéficiaires.

La **CFE-CGC** avait jugé cet accord insuffisant et ne l'avait pas signé.

Une intersyndicale s'est constituée à partir d'une revendication commune (500 € pour tous) de trois syndicats (UNSA, CFDT et **CFE-CGC**)

Ces trois organisations ont donné un avis favorable à cet Accord en CUEP le 5 mai 2020.

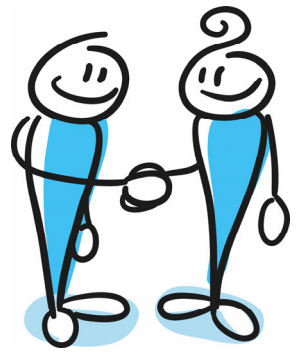
Cette année, l'accord se décline en 3 parties :



Une prime PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat), similaire à celle de l'an dernier, mais défiscalisée, Avec un élargissement du périmètre des bénéficiaires pour des emplois non permanents depuis 3 mois.

- 1000 € bruts aux personnels ayant une rémunération inférieure ou égale à 1,5 fois le SMIC ;
- 500 € bruts aux personnels ayant une rémunération supérieure à 1,5 fois le SMIC et inférieure ou égale à 2,25 fois le SMIC ;
- 250 € bruts aux personnels ayant une rémunération supérieure à 2,25 fois le SMIC et inférieure ou égale à 3 fois le SMIC.





Une prime Covid-19, pour tous les personnels mobilisés au moins **10 jours** ouverts consécutifs ou non. (Cette limite initialement de 15 jours a été réduite au dernier moment)

- 1000 € bruts à tous les personnels mobilisés sur les sites de la CDC pendant la période de confinement.
- Cette prime de 1000 € bruts est cumulable avec la prime PEPA.



La demande de la **CFE-CGC** que le seuil d'obtention de cette prime soit réduit à 10 jours ouverts consécutifs ou non a été accepté.

Néanmoins, la demande de la **CFE-CGC** pour les personnels en **Travail à distance** qui ont permis le maintien des activités de l'Établissement public soit **valorisé** n'a pas été retenue dans cet accord, mais sera abordée dans le cadre d'une autre négociation

Une augmentation du taux d'intéressement de **0,50%**, (**7,75%** au lieu de **7,25%**) pour reconnaître et valoriser la mobilisation de l'ensemble des personnels.

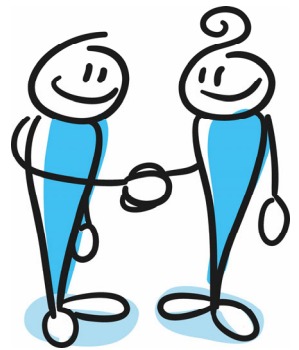


La pétition proposée par l'intersyndicale pour que tous les personnels soient bénéficiaires d'une mesure d'augmentation en 2020, a été signée par plus de 2500 personnes avant la période de confinement.

La **CFE-CGC** relève que cette pétition a majoritairement été signée par des cadres d'Ile de France.

Cette augmentation du taux d'intéressement permet de répondre, en partie, à la demande intersyndicale, néanmoins cette proposition rend cet accord plus équilibré.





Pour tout renseignement complémentaire,

*Une question... une interrogation...
Contactez votre équipe*



François-Robert Fabrega
56 rue de Lille
01.58.50.77.07
06.07.38.73.80



Michel Duplouy
56 rue de Lille
01.58.50.30.40
06.77.29.42.60

Florence De Luca
56 rue de Lille
01.58.50.87.24
06.80.26.22.19



Michèle Béhal
Bordeaux
05.56.11.41.85
06.82.52.25.14



Francine Xicluna
Austerlitz 2
01.58.50.20.38
06.89.83.38.69



Muriel Fasolo
Bordeaux
05.56.11.41.85
06.49.56.77.97

Hervé Abadie
59 Rue de Lille
01.58.50.82.88
06.76.54.00.84



Michel Josselin
Austerlitz 1
01.58.50.43.52
06.33.16.79.44



Fabienne Quemener
Angers
02.41.05.23.60



CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr

